

Question 1.1

Quelle place accorderez-vous aux unions d'associations familiales chargées de représenter officiellement l'ensemble des familles, dans les différentes instances de décision ?

Les unions d'associations familiales ont toute légitimité depuis 1945 pour représenter l'ensemble des familles qui vivent sur notre territoire. Je souhaite rompre avec la politique de dénonciation des « corps intermédiaires », et leur redonner toute leur place dans la concertation et le dialogue que je m'engage à instaurer.

Question 1.2

Entendez-vous faire évoluer la loi du 16 mars 2010 ? Maintiendrez-vous l'échelon départemental ? Si oui, avec quels domaines d'attribution ?

J'ai déjà annoncé que je reviendrai sur certaines dispositions contenues dans la réforme des collectivités territoriales qui a été conduite en 2010 : nous supprimerons le conseiller territorial et reviendrons notamment sur les modalités d'adoption de la couverture intercommunale.

Il n'est pas question de faire disparaître le département qui assurera les missions de garant des solidarités sociales et territoriales. Il conservera notamment les quatre grandes missions sociales qui lui incombent aujourd'hui : la prise en charge du grand âge, l'insertion, la compensation du handicap et la protection de l'enfance. Dans le même esprit, il n'est pas question de supprimer sa responsabilité en matière de logement social ou encore d'aide aux familles. Comme ces missions s'étendent, l'Etat devra s'engager financièrement : je pense notamment à la prise en charge de la dépendance.

Comptez-vous rétablir la clause de compétence générale pour l'ensemble des échelons, ou, tout du moins, permettre l'intervention de plusieurs niveaux de collectivités territoriales pour financer en commun des réalisations dans le champ de la politique familiale et sociale ?

La clause de compétence générale a été injustement critiquée comme la principale cause de dépenses inutiles. Il faut rappeler que c'est à elle que nous devons les actions complémentaires des départements dans des domaines aussi divers que l'accueil périscolaire, l'aide au départ en vacances, le soutien aux familles. C'est aussi parce que cette règle existe que les départements peuvent aider une commune ou une intercommunalité à investir dans la construction d'une crèche. Il n'y a pas lieu de supprimer cette possibilité qui a fait la preuve de son efficacité sur les territoires.

Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas simplifier les procédures. Il faut agir pour que les services publics soient plus lisibles et plus égalitaires pour le citoyen. Des guichets uniques doivent être mis en place, les missions prioritaires de chaque collectivité doivent être clairement identifiées et il est

fondamental que le service public soit rendu de manière équitable sur les territoires, au plus près des usagers.

Question 1.3

Vous engagez-vous à faire inscrire dans la loi l'existence et les missions des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF) ?

Comme beaucoup d'associations œuvrant dans le domaine social, les associations familiales délivrent un service public social et aspirent à ce titre à être protégées juridiquement. La réflexion européenne engagée sur les services sociaux d'intérêt général faisait jusqu'à présent peser un risque sur les associations familiales, menacées de devoir se soumettre aux règles classiques des marchés publics et de la mise en concurrence.

Or, compte tenu de notre histoire et de la manière dont fonctionnent nos services, nous ne pouvons accepter cette logique de libéralisation et de mise en concurrence. Des associations qui sont au quotidien de solides partenaires des collectivités ne peuvent être considérées comme de simples prestataires économiques.

La Commission européenne a récemment pris acte des spécificités des services sociaux, médico-sociaux et de santé. C'est un pas fondamental vers la sécurisation des grands acteurs de la solidarité dans notre pays, qui pourrait opportunément être reconnu par la loi.

Question 1.4

Etes-vous d'accord pour que les travaux du HCF soient présentés une fois par an, lors d'une réunion de l'ensemble des membres à Matignon, sous la présidence du Premier ministre ?

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, je veux changer la pratique du pouvoir dans notre pays. Pour décider, il faut savoir écouter. Bien écouter, c'est déjà répondre. J'attacherai donc du prix, et donc du temps à la concertation et au débat sur les grandes questions. C'est dans ce cadre que doivent s'inscrire les travaux du HCF, qui devront faire l'objet d'une restitution régulière afin de pouvoir éclairer les choix nécessaires pour notre politique familiale.

Question 1.5

Vous engagez-vous à la nomination d'un ministre en charge de la famille ?

Il y aura un ministre en charge de la famille. Je veux une politique qui aide véritablement les familles dans toutes leurs composantes, y compris du point de vue du logement, du pouvoir d'achat. C'est le contraire de ce à quoi nous assistons aujourd'hui, avec un gouvernement qui, tout en comptant une secrétaire d'Etat à la famille, n'a eu de cesse de précariser et de culpabiliser les familles.

Question 2.1 Partagez-vous cette analyse de l'UNAF sur les clés de réussite d'une politique familiale ?

Je me réjouis de la réussite de notre politique familiale et partage avec vous la volonté de pérenniser et d'améliorer des dispositifs qui soutiennent efficacement le désir d'enfants des Français. Je souhaite renforcer notre politique familiale, notamment en la rendant plus juste, car c'est la condition d'une égale liberté de choix. Sans justice, notre politique familiale ne saurait être largement approuvée ni s'inscrire dans le temps. Nous devons nous donner les moyens de mieux aider les familles les plus fragiles (familles nombreuses, familles aux revenus modestes, familles monoparentales), afin de lutter contre la pauvreté infantile et d'offrir une réelle égalité des chances à tous les enfants de notre pays.

Question 2.2 Défendez-vous les principes mentionnés : universalité, liberté de choix, pérennité ?

À ces trois principes, qui sont une des clés de la réussite de notre politique familiale, je rajouterai l'équité, selon moi nécessaire à la poursuite d'une politique familiale efficace. L'équité que je promeus repose sur deux principes : l'universalité et la solidarité.

Toutes les familles, quels que soient leur configuration ou leur niveau de ressources, doivent être reconnues et soutenues par la collectivité. Au-delà, je m'engage à maintenir l'ensemble des ressources qui sont aujourd'hui affectées à la politique familiale, ce qui représente un effort important mais essentiel si l'on souhaite pérenniser notre soutien aux familles.

L'équité passe aussi par une solidarité particulière envers les familles les plus modestes. C'est pourquoi nous baisserons le plafond du quotient familial de 2300 € à 2000 € ce qui permettra de financer une augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Le pouvoir d'achat de l'ARS a baissé de 10% en 5 ans : sa revalorisation permettra de soutenir le pouvoir d'achat des familles modestes à une période de l'année particulièrement tendue pour leur budget.

Question 2.3 Garantissez-vous que les allocations familiales resteront universelles et ne seront pas soumises à des conditions de ressources ?

Je reste très attaché à l'universalité des allocations familiales qui sont aussi un moyen d'élargir la reconnaissance nationale à toute la diversité des formes familiales. Elles ne seront donc pas soumises à conditions de ressources.

Question 2.4 Les allocations familiales n'étant pas des revenus mais une compensation de charges, garantissez-vous qu'elles ne seront pas imposées ?

Oui, je considère que les allocations familiales n'ont pas à être imposées.

Question 2.5 Etes-vous favorable au maintien des allocations familiales au dernier enfant d'une fratrie ?

Cette question doit être envisagée dans le cadre plus large de la définition de notre politique de soutien aux jeunes adultes, et de l'équilibre à définir entre un soutien direct aux jeunes et un soutien par l'intermédiaire de leur famille. Le maintien des allocations familiales, ou l'extension du forfait d'allocations familiales aux familles dont l'aîné n'est plus à charge, peut être étudié dans ce cadre pour soutenir les familles lorsque leurs enfants abordent l'âge adulte.

Question 2.6 Quelles mesures allez-vous prendre pour réduire le déficit public ?

J'ai fait de l'assainissement budgétaire le cadre de mes propositions, avec pour horizon de ramener le déficit public de notre pays à 3% du PIB à la fin de l'année 2013 et de parvenir à l'équilibre budgétaire en 2017. Pour ce faire, le projet que je propose s'appuiera sur une réduction des dépenses mais également sur 29 milliards de recettes nouvelles, équitablement réparties entre ménages et entreprises. Seront notamment remis en cause les cadeaux fiscaux faits par le gouvernement précédent en direction des plus aisés. Nous relèverons ainsi les taux du barème de l'ISF, nous créerons une nouvelle tranche d'imposition à 45% pour les revenus supérieurs à 150 000 euros par part (ainsi qu'une imposition spéciale à 75% pour les revenus supérieurs à 1M€ par an) ou encore nous reviendrons sur les allègements de droits de succession. Plus généralement, je souhaite réhabiliter le travail et donc faire en sorte que le capital soit imposé de la même manière. Je précise enfin que le nombre de fonctionnaires sera stabilisé sur le quinquennat.

Question 2.7

Plus précisément, en ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, modifierez-vous les sources et les niveaux de financement ?

Nous souhaitons un financement de la protection sociale qui permette à celle-ci de s'inscrire dans une trajectoire d'équilibre tout en en garantissant la qualité. Pour cela, nous mettons en avant trois principes :

- d'abord, nous devons mettre à contribution l'ensemble des revenus de la même manière, en particulier les revenus du patrimoine et les revenus de placement, afin de ne pas faire porter au travail l'essentiel de la protection sociale, alors que les prélèvements sur les salaires représentent aujourd'hui plus de 60 % des recettes de la sécurité sociale ;
- ensuite, la progression des dépenses sociales, dans les prochaines années, impliquera de rechercher d'autres recettes que les seuls prélèvements sur le travail. L'élargissement de l'assiette de la CSG y contribuera, laquelle doit demeurer au centre du financement de la protection sociale ;
- enfin, la maîtrise des dépenses sociales passe par des réformes structurelles, notamment dans le domaine de l'assurance maladie et des retraites.

Question 2.8

En ce qui concerne plus spécifiquement la « branche famille », vous engagez-vous :

à mettre fin au transfert des dépenses au détriment de la branche famille ?

à garantir le maintien du niveau de financement ?

Notre politique familiale est un atout précieux pour la France, que beaucoup de pays nous envient. Je l'ai affirmé dans mon projet dès le mois de janvier : je maintiendrai toutes les ressources affectées à la politique familiale, ce qui montre mon attachement à cette politique dans le contexte difficile de redressement des finances publiques qui devra être le notre.

Question 2.11

En particulier, en ce qui concerne l'IR : Prévoyez-vous une retenue à la source ?

C'est une mesure qui doit être étudiée dans le cadre de la grande réforme fiscale à laquelle je souhaite m'atteler. Je commencerai par rapprocher l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée au sein d'un prélèvement progressif sur le revenu afin de simplifier le dispositif et de rendre les contributions des Français plus équitables.

Maintiendrez-vous le quotient conjugal et le quotient familial ?

Oui, sans aucun doute, car notre politique familiale est un socle collectif. Je maintiendrai l'ensemble des ressources qui lui sont actuellement affectées. Je souhaite néanmoins qu'elle soit davantage orientée vers les familles les plus fragiles. C'est pourquoi, j'abaisserai donc le plafond des quotients des familles les plus aisés, ce qui permettra de financer une augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire pour 3 millions de familles modestes jusqu'alors oubliées de cette politique familiale. Je ne supprimerai pas le quotient familial, je le rends plus juste.

Envisagez-vous de modifier le montant du plafond de la somme des déductions fiscales ?

Dans un souci de justice, je souhaite effectivement que ce plafond soit abaissé afin que les plus aisés contribuent davantage à l'effort national, dans le contexte économique difficile qui est le nôtre aujourd'hui. Ainsi, le plafond de la somme des déductions fiscales issues des niches fiscales sera abaissé à 10 000 euros par an. Un plafond spécifique sera conservé pour l'Outre-Mer

Envisagez-vous d'ajouter une (des) tranche(s) supplémentaire(s) ?

Je suis très attaché à ce que chacun contribue à l'effort national de manière équitable, en fonction de ses ressources. Le redressement de la France nécessite des efforts importants de la part de tous les Français, mais ces efforts doivent être justes. A ce titre, je porterai la tranche supérieure à 45 % de

l'impôt sur le revenu pour ceux qui touchent – par part - plus de 150 000 euros par an, et je créerai un taux d'imposition à 75% pour les revenus dépassant 1 million d'euros par an.

Question 2.12 Envisagez-vous d'instaurer une TVA sociale ? Si oui, selon quelles modalités ?

Non. Je récusé cette décision et je me suis engagé, si je suis élu, à supprimer ce dispositif voulu par la droite. La TVA est un impôt supplémentaire sur les familles, elle ne peut en aucun cas être sociale et elle pèse le plus sur les ménages dont les revenus sont faibles. Je rappelle qu'elle représente 14% du revenu des 10% des ménages les plus pauvres, contre 5% du revenu des plus riches. Cette baisse programmée du pouvoir d'achat entraînera une chute immédiate de la consommation, portant un nouveau coup à la croissance de la France.

Question 2.13

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées ?

Mon premier objectif sera de permettre à tous ceux qui le souhaitent de rester à leur domicile. C'est ce que les Français désirent, c'est ce qui permet de prendre en compte la dignité et les attentes de la personne jusqu'au bout. Je ne nie pas la qualité des soins qui sont apportés dans les établissements. Je la connais. Mais tant que nous pouvons soutenir la personne à domicile, c'est mieux. Nous devons donc réorganiser dans chaque territoire le système de soins autour de la personne en perte d'autonomie.

J'ai dit que cette politique devait se déployer dans un cadre solidaire : je refuse de laisser à chacun le soin de recourir, ou pas, à une assurance privée.

Question 2.14

Quelles mesures comptez-vous prendre concernant la prise en charge, tout au long de la vie, des personnes en situation de handicap ?

L'objectif est la participation pleine et entière des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Pour y parvenir, j'aurai trois priorités : l'accessibilité, l'éducation et l'emploi. L'obligation de rendre tous les lieux publics accessibles d'ici 2015 m'amènera à créer une agence de l'accessibilité pour donner une dynamique nationale et aider les collectivités territoriales dans la conduite des travaux. En matière d'éducation, une partie des 60 000 postes supplémentaires que je veux créer dans l'éducation nationale sera dédiée à l'accompagnement des élèves handicapés. Les personnels chargés de cet accompagnement auront des contrats stables, dans un cadre à négocier avec eux. En matière d'emploi, je renforcerai les sanctions à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'avoir 6 % de travailleurs handicapés.

Question 2.15

**Quelles actions souhaitez-vous mener pour une reconnaissance des « aidants familiaux » ?
Quels dispositifs de soutien effectif vous engagez-vous à mettre en place ?**

La question de l'aide aux aidants est déterminante : c'est une question de justice, pour près de quatre millions de personnes qui sont chaque année auprès d'un proche, conjoint, parent ou beau-parent ; c'est aussi une question d'efficacité, puisque c'est du soutien aux aidants que dépend en partie le succès du maintien à domicile. Nous devons répondre à leurs besoins, avant tout d'information, mais aussi d'accompagnement et, pour certains, de formation. Nous devons également réfléchir à la meilleure manière de les aider à concilier leur vie professionnelle et leur rôle d'aidant, en réfléchissant notamment aux évolutions nécessaires des systèmes de congés.

Question 2.16

Quels seront les financements de ces politiques ?

Pour ce qui est du financement, il y a un choix à faire : soit chacun s'assure de son côté, et nous irons vers un système à deux vitesses ; soit nous choisissons la solidarité, pour éviter qu'un certain nombre de nos concitoyens soient dans l'impossibilité de terminer leur vie dans les conditions de dignité indispensables. Je l'ai dit, je choisis la solidarité.

Question 3.1

Envisagez-vous des réformes en matière de droit de la famille ?

Je suis favorable à faire évoluer le droit de la famille pour que les règles qui régissent cette institution soient en phase avec la manière dont les familles vivent, et que prévalent les principes d'amour et de justice.

Notamment

- Etes-vous favorable au mariage de personnes de même sexe ?

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe répond à une exigence d'égalité. Le mariage est aujourd'hui la reconnaissance publique d'un sentiment intime. Les valeurs associées au mariage sont celles de respect, de fidélité et de solidarité. Ces valeurs, comme le sentiment d'amour, sont universelles. Il n'y a donc aucune raison de discriminer une partie des citoyens en raison de leur orientation sexuelle.

- Envisagez-vous de réformer l'adoption ? Etes-vous favorable à son accès aux couples de même sexe ?

Concernant l'adoption, il faut lever l'hypocrisie qui permet à une personne célibataire d'adopter mais pas un couple homosexuel. Surtout, il faut reconnaître que l'essentiel pour un enfant est d'être élevé par des parents qui l'aiment et qui prennent soin de lui. Or, il n'y a aucune raison de penser que cet amour et cette attention sont réservés aux couples hétérosexuels.

Je sais que ces deux sujets, l'ouverture du mariage aux couples homosexuels et l'adoption par ces mêmes couples, suscitent des inquiétudes, des réticences ou simplement des interrogations.

Je suis très attaché à la famille et je veux rassurer chacun : j'ai la conviction que ces évolutions ne menacent en rien la famille, car elles ne remettent pas en cause ses valeurs que sont l'amour, l'entraide, la transmission et le partage.

- Comptez-vous réformer le PACS ? Quelle distinction comptez-vous maintenir entre le PACS et le mariage ?

Je n'envisage pas de réformer le PACS. Quant à la distinction entre PACS et mariage, elle restera la même qu'aujourd'hui, si ce n'est que chacun pourra s'engager dans l'une ou l'autre de ces unions quelle que soit son orientation sexuelle. Les engagements sont différents donc les droits associés resteront différents. C'est le cas pour l'adoption par exemple.

- Envisagez-vous de créer un statut juridique du « tiers » ou du « beau-parent » ?

J'y suis favorable. En 2012, il y a plus de 1,2 millions d'enfants qui vivent avec un beau-parent. L'intérêt de ces enfants, de plus en plus nombreux, c'est d'être en permanence sous l'autorité légitime d'un adulte. L'enjeu est de sécuriser l'enfant, de donner les cadres d'une stabilité éducative et affective.

Question 3.2

Reviendrez-vous sur des dispositions adoptées dans la loi votée en 2011 sur la bioéthique ? Plus particulièrement, reviendrez-vous sur les conditions d'accès aux différentes techniques d'assistance médicale à la procréation (couple de sexe différent, vivant et en âge de procréer, dont l'infertilité est due à des raisons médicalement constatées) ?

Je présiderai dans la justice et la cohérence. J'ouvrirai l'accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation à tous les couples.

Autoriserez-vous la gestation pour autrui ?

Non, car je me refuse à toute marchandisation du corps humain.

Question 4.1

Quelles actions allez-vous mener pour lutter contre l'augmentation de ces dépenses qui affectent fortement le pouvoir d'achat des familles en difficulté et l'équilibre des enfants?

Les Français sont pris dans un étau : les prix des dépenses contraintes flambent tandis que leurs salaires sont en berne. Rien que sur l'année 2011, les prix alimentaires ont augmenté de 3,5%. Je souhaite que les Français soient davantage protégés. Il est inacceptable que les ménages soient contraints de sacrifier la qualité, mettant en danger leur santé et celle de leurs enfants – je pense notamment à l'obésité infantile, qui a explosé ces dernières années.

Pour lutter contre la vie chère, je commencerai par lutter contre les abus : c'est ainsi que je propose de plafonner le prix des services bancaires ou encore d'encadrer les dépassements d'honoraires dans la santé et le montant des loyers dans les zones où les prix sont excessifs. Nous devons également instaurer des gendarmes efficaces pour faire appliquer les règles du jeu, par exemple en donnant à l'autorité de la concurrence un pouvoir d'injonction pour lutter contre les ententes et les oligopoles – c'est particulièrement nécessaire en Outre-Mer. Je propose enfin d'instaurer une procédure d' « action de groupe » pour que les consommateurs puissent se regrouper pour se défendre lorsqu'ils sont victimes d'un professionnel.

Question 4.2

Quelles sont vos propositions pour que les familles retrouvent du pouvoir d'achat ?

Très concrètement, j'ai proposé l'instauration d'une « TIPP flottante » – qui pourra le cas échéant être couplée avec un blocage temporaire des prix des carburants. Concernant les dépenses énergétiques, je me suis prononcé en faveur d'un forfait de base pour les consommations vitales. Pour les consommations plus importantes, le tarif deviendra progressif. J'ai également annoncé que je procèderais au plafonnement des dépassements d'honoraires en matière de santé. Par ailleurs, comme je l'ai dit plus tôt, 3 millions de ménages bénéficieront d'une hausse de 25% de l'allocation de rentrée scolaire.

Plus globalement, la question du pouvoir d'achat est intimement liée à celle des prélèvements et des salaires. La réforme fiscale que je propose, en rendant les prélèvements plus équitables et progressifs, devrait permettre d'alléger les contributions des catégories modestes et moyennes. Quant à la progression des salaires, je souhaite qu'elle fasse l'objet d'une négociation à la rentrée 2012. Dans ce cadre, je propose que le calcul du SMIC intègre une dimension de croissance : si cette dernière atteint 1%, le salaire minimum devra être revalorisé d'un demi-point supplémentaire.

Question 4.3

Comment lutterez-vous contre l'érosion des prestations familiales ?

Les prestations familiales, qui représentent beaucoup pour de nombreuses familles, et tout particulièrement pour les familles nombreuses et les familles modestes, seront strictement indexées sur le coût de la vie. On ne peut, comme l'a fait l'actuel gouvernement, faire perdre du pouvoir d'achat à des prestations qui représentent pour certaines familles un complément de revenu indispensable pour vivre.

Question 4.4

Pour lutter contre le surendettement, mettez-vous en place, au moyen de la loi, un registre national des crédits aux particuliers ?

Le problème du surendettement est un fléau qui touche nombre de familles, prises dans la spirale infernale de l'accumulation des crédits. Je propose d'abord d'encadrer le crédit à la consommation et de plafonner les frais bancaires. Pour aller plus loin, je souhaite effectivement que soit étudiée la possibilité d'un fichier des encours de crédits. J'ai néanmoins pleinement conscience de la sensibilité de la question des données personnelles. Cet outil devra donc être très encadré et ses conditions d'accès scrupuleusement pensées. Il ne pourra être mis en œuvre que dans des conditions très particulières et sécurisées.

Question 4.5

Comment augmentez-vous la production de logements à des coûts abordables pour les familles à revenus modestes ?

Ma priorité est de lutter contre le logement cher. Je n'accepte pas qu'avoir un toit soit devenu un luxe pour un nombre croissant de familles : il n'est plus rare qu'elles y consacrent un tiers voire 40% de leur budget mensuel, que certaines d'entre elles vivent dans le froid tout l'hiver parce qu'elles n'arrivent plus à payer les factures de chauffage. Après une décennie noire où les loyers ont explosé, où les prix immobiliers ont flambé, j'encouragerai la production de logements à des prix abordables, compatibles avec les revenus des Français. Ainsi, 150 000 logements sociaux nouveaux seront réalisés chaque année. Nous y parviendrons en mettant les terrains de l'Etat gratuitement à disposition pour y réaliser des logements sociaux et en renforçant l'article 55 de la loi Solidarité et renouvellement urbains : le seuil minimum de logements sociaux sera passé de 20 à 25% partout où ils manquent. Dans les communes qui ne respectent pas la loi, les pénalités financières seront quintuplées. Parce que les familles qui le souhaitent et le peuvent doivent pouvoir devenir propriétaires sans se ruiner ni s'endetter toute leur vie, chaque programme de logements neufs devra comprendre un tiers de logements en accession sociale à la propriété, un tiers de logements sociaux et un tiers de logements libres. Enfin, favoriser le logement abordable c'est aussi agir sur les logements existants : les loyers seront encadrés dès la première mise en location et à chaque changement de locataire.

Question 4.6

Comment assurez-vous une meilleure mobilité dans le parc de logements sociaux existant afin de permettre aux familles d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs capacités financières ?

Dans les grandes villes et dans certaines régions, il faut souvent attendre plusieurs années avant de se voir proposer un logement social. Il y a trop de demandes, pas assez de logements et trop peu de

locataires HLM qui quittent le parc social, l'écart de loyer avec le parc privé pouvant être du simple au triple. Il est donc primordial de construire afin de combler le déficit en logements. Pour les familles vivant déjà dans le parc social, j'inviterai les organismes HLM, en lien avec les collectivités territoriales, à favoriser les parcours résidentiels et les mutations de façon à adapter la dimension de l'appartement à la taille de la famille et le niveau du loyer à ses ressources. Quelquefois en effet, un accident de la vie rend nécessaire l'accès à un logement très social, au loyer plus faible. L'important est que ces mobilités se fassent, chaque fois, dans le respect des familles, des parcours de vie et, autant que possible, de leurs aspirations.

Question 4.7

Sur quels montants annuels d'engagements financiers de l'Etat (allocations logement et aides à la pierre) vous engagez-vous ?

Ces dernières années, l'Etat s'est massivement désengagé du soutien au logement abordable : les aides à la pierre ont fondu comme neige au soleil et les organismes Hlm ont été ponctionnés de près de 300 millions d'euros cette année, compromettant leur capacité à investir pour la construction de logements neufs et l'entretien du parc existant. Quant aux aides à la personne, elles ont certes augmenté mais ce n'est pas un bon signe : elles sont un indicateur de progression de la précarité et de la pauvreté. En outre, seul un tiers de leur montant est assumé financièrement par l'Etat, le reste provient de cotisations sociales sur les salaires.

L'Etat doit reprendre toute sa place dans les politiques du logement: les aides à la pierre seront doublées dès 2013. Les aides à la personne seront actualisées chaque année en tenant compte des hausses des loyers. Je n'accepte pas que cette année la revalorisation des aides ait été plafonnée à 1% par le plan de rigueur. La sobriété budgétaire ne peut se faire sur le dos des familles modestes. Les charges seront également mieux prises en compte car la facture de chauffage, c'est aussi une dépense incompressible. Les aides fiscales sans contrepartie sociale (plafond de ressources et de loyers) seront arrêtées et toute nouvelle aide sera soumise à contrepartie de sorte que chaque euro d'argent public ait une efficacité concrète pour le logement abordable.

Question 4.8

Quelle politique de tarification des énergies envisagez-vous ?

Je propose l'adoption d'une tarification progressive de l'électricité et du gaz afin de garantir l'accès de tous à ces biens essentiels et d'inciter à une consommation responsable. Cette nouvelle tarification progressive des énergies servira un double objectif, social et environnemental. D'une part, elle garantira à tous les consommateurs l'accès à des fonctions vitales, telles que le chauffage, l'éclairage et la cuisine, afin d'aider les ménages à faire face à l'augmentation des prix et d'enrayer la hausse de la précarité énergétique. D'autre part, elle incitera les ménages à consommer moins et mieux puisque les surconsommations d'électricité seront pénalisées.

Cette mesure se substituera aux tarifs sociaux actuels, inefficaces car insuffisants. Elle sera accompagnée d'une trêve hivernale des coupures d'électricité.

En complément de ces mesures de protection, un effort massif de rénovation de l'habitat sera engagé afin de poser les fondements d'une société de la sobriété et de l'efficacité énergétique, seule capable de protéger les ménages à long terme contre les augmentations des prix de l'énergie en aidant à consommer moins et mieux, ainsi que de lutter contre l'insalubrité des logements.

Question 4.9

Quelle sera votre politique d'amélioration de la performance énergétique des logements ?

Je propose un vaste plan de rénovation thermique de l'habitat pour préserver le pouvoir d'achat des ménages et lutter contre l'insalubrité des logements. L'objectif est d'atteindre 600 000 rénovations à haute performance par an, soit plus de deux fois le rythme actuel, en plus de la construction de 400 000 logements neufs.

Plusieurs mesures seront prises pour rendre possible cet effort. Je privilégierai l'augmentation des prêts à taux zéro et les aides directes, qui seront versées immédiatement à l'achat et non un an après. Ces dispositifs seront modulés en fonction du niveau de revenu des ménages.

Question 4.10

Quelles actions mènerez-vous pour que le reste à charge des dépenses de santé ne devienne pas un obstacle à l'accès aux soins ?

Le coût de la santé pour les Français n'a cessé d'augmenter. Pour cette raison, beaucoup ont renoncé à certains soins. Pour autant, les déficits ont continué à se creuser. Pour contenir le reste à charge, je procéderai en particulier à l'encadrement des dépassements d'honoraires. Nous devons aussi mieux maîtriser les coûts des médicaments, en donnant la priorité à la santé publique, en diffusant les génériques et en réduisant leur prix, et en diminuant les volumes prescrits.

Enfin, le renforcement du régime obligatoire, qui reste le socle incontournable de notre protection sociale, doit s'accompagner d'un débat sur la place, le rôle des organismes complémentaires dont les contrats sont trop divers et insuffisamment encadrés.

Question 4.11

Pensez-vous que ces dispositions sont à la hauteur des enjeux ?

Non. Elles ne sont que la reprise de mesures anciennes qui n'ont en rien enrayeré le processus de désertification médicale, qui n'a cessé de croître depuis 2007.

C'est bien mal considérer les médecins que de croire que le choix de leur lieu d'installation est guidé par le seul aspect de la rémunération. Comme la plupart de nos concitoyens, ils sont à la recherche de conditions de travail correctes, de travail en équipe, et de diverses formes de cadre d'exercice (principalement libéral, mais aussi salarié). La convention ne s'attaque pas du tout à ces vraies questions.

Question 4.12

Etes-vous favorable à ce que les familles qui représentent les usagers à la CNAM participent à l'évaluation de cet engagement de la convention médicale ?

Je souhaite globalement redonner un nouveau souffle à la démocratie sanitaire. Les représentants des usagers doivent pouvoir être davantage présents sur ces questions d'organisation des soins, et notamment sur ce sujet prioritaire de l'accès aux soins, qu'il soit géographique ou financier.

Question 4.13

Si la situation de l'offre de soins en ambulatoire ne s'améliore pas, malgré le dispositif conventionnel, légifèrerez-vous sur des mesures plus coercitives ? Lesquelles ?

Je ne crois pas aux mesures coercitives. Elles ne fonctionnent pas, car elles sont toujours détournées. En revanche, c'est tout d'abord dès les études qu'il faut attirer les étudiants dans les régions démedicalisées. Pour faire en sorte que les médecins libéraux réinvestissent les zones déficitaires, un plan d'urgence pour aider les jeunes médecins à s'installer dans ces zones sera rapidement lancé. Une part forfaitaire de leur rémunération les y encouragera. Je souhaite également favoriser, pendant leur formation, les stages dans les zones rurales ou les quartiers difficiles. Mais si cela ne suffit pas, il faut être pragmatique : en cas d'absence d'initiative libérale, le service public devra prendre le relais. Des structures publiques de soins de proximité seront déployées et proposeront aux médecins des formes d'exercice variées, y compris en tant que salarié.

Question 4.14

Que ferez-vous pour renforcer les actions visant à soutenir les parents lors de la grossesse et après la naissance, notamment durant les semaines qui suivent le retour au domicile ?

L'arrivée d'un enfant est un événement merveilleux mais bouleversant pour une famille. C'est un moment de vulnérabilité où les parents ont particulièrement besoin d'être soutenus.

L'expérimentation de sorties précoces de la maternité que le gouvernement actuel souhaite généraliser va pourtant dans un sens contraire : nous savons bien que les sages-femmes ne sont pas assez nombreuses pour assurer le suivi à domicile. Il est indispensable, au contraire, d'assurer le dépistage de troubles comme la surdité ou l'autisme et un soutien aux parents par le biais des centres de Protection maternelle et infantile, que nous devons renforcer. Les lieux d'accueil et d'écoute des

parents (écoles des parents, crèches, etc) doivent être davantage ouverts à l'ensemble des familles et s'engager à remplir des objectifs précis fixés par les collectivités territoriales en échange d'un financement stable.

Question 5.1 à 5.3

Combien de nouvelles places d'accueil, répondant aux besoins sur le territoire, vous engagez-vous à créer sous votre mandat ? Vous engagez-vous à maintenir le même niveau de financement public actuel en matière d'investissement et de fonctionnement ? Selon vous, quelle instance doit piloter localement les politiques d'accueil du jeune enfant ?

Je suis convaincu qu'il est essentiel pour notre pays d'offrir aux jeunes enfants un accueil de qualité. Investir dans l'accueil de la petite enfance, c'est investir dans l'avenir ; cela constituera une de mes priorités. Etre parent ne doit plus obliger à sacrifier sa vie professionnelle ou à jongler au quotidien pour concilier vie familiale et travail.

Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants de moins de trois ans n'ont pas de solution d'accueil. Le bilan du quinquennat qui s'achève contraste avec les grandes déclarations de 2007. Je ferai en sorte que les enfants de moins de trois ans qui y sont prêts et dont les parents le souhaitent puissent être accueillis en maternelle.

J'ai par ailleurs l'ambition de développer l'accueil des jeunes enfants, en engageant le dialogue avec les collectivités territoriales pour la mise en place d'un véritable service public de la petite enfance. Le développement d'une offre d'accueil de qualité aidera à lutter contre les inégalités entre enfants dès le plus jeune âge et permettra aux femmes et aux hommes qui s'impliquent auprès de leur enfant de travailler dans de meilleures conditions. Ce sera aussi une source de création d'emplois de qualité, ce qui est essentiel à un moment où le chômage est si élevé.

Question 5.4

Maintiendrez-vous le congé parental de trois ans ? Plus largement, améliorerez-vous le congé parental ? Si oui, comment ? Avec quels financements ?

Pour les familles qui le souhaitent, la possibilité de s'occuper de leur enfant dans le cadre du congé parental sera maintenue. Je veux faire en sorte que ce congé soit davantage partagé entre les deux parents, et ne se traduise pas par un handicap pour les mères sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle le père devra prendre 6 mois de congé parental sur les 3 ans. Sans cela, ces mois seront perdus.

Question 5.5

Quels sont vos objectifs en matière de soutien à la parentalité ?

La famille peut sembler être une évidence ; c'est aussi du travail. Tous les parents savent qu'élever un enfant ne va pas de soi, qu'il arrive parfois de douter. Je ne veux pas stigmatiser les parents, lorsqu'un enfant est en déroute, rajouter la culpabilité au désarroi. Les pouvoirs publics et les différents acteurs sont là pour accompagner et soutenir, pas pour désigner et punir.

Ce soutien est particulièrement utile quand l'enfant est adolescent. Les groupes d'échange d'expérience entre parents, le dialogue, notamment avec l'école, doivent être encouragés.

Question 5.6

Vous engagez-vous à maintenir, voire à renforcer, les financements consacrés aux dispositifs de soutien à la parentalité ?

Malgré la dégradation de nos comptes publics, je me suis engagé à maintenir le budget de la politique familiale. Le soutien à la parentalité est une des dimensions importantes de cette politique, entre autres à travers les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Question 5.7

Vous engagez-vous à garantir la pérennité de ces dispositifs par l'adoption d'une loi ?

Ces dispositifs ne sont pas remis en cause.

Question 5.8

Comment entendez-vous organiser la coordination locale de ces dispositifs?

Les conseils généraux sont en première ligne. Le nouvel acte de la décentralisation que j'ai annoncé permettra de conforter leur rôle en la matière.

Question 5.9

Quelle politique globale de soutien financier des jeunes et de leur famille envisagez-vous? Sur quels financements?

Le quinquennat dernier devait être celui du pouvoir d'achat. Le Président sortant l'avait promis aux Français, mais force est de constater qu'il n'en a rien été.

J'ai effectué en ce sens un certain nombre de propositions : augmentation de 25% de l'allocation de rentrée scolaire dès septembre prochain, réforme du quotient familial pour plus de justice fiscale en direction des classes moyennes et modestes, réforme fiscale pour rendre l'impôt plus progressif et donc juste, aide à la complémentaire santé pour les jeunes, maintien des ressources affectées aux politiques familiales.

Mais, au delà de ces mesures, c'est l'ensemble de mon projet qui participe de cette cohérence : le blocage des prix des carburants, l'encadrement des loyers à la location et à la relocation dans les zones tendues, la rémunération du Livret A supérieure à la croissance, et même la fin de la semaine de quatre jours à l'école, tout cela compte aussi beaucoup pour les familles.

Question 5.10

Envisagez-vous d'élargir les critères d'attribution des bourses et d'en augmenter le montant?

Les bourses aujourd'hui allouées aux étudiants sont insuffisantes pour permettre aux enfants dont les parents ont des revenus modestes de poursuivre des études supérieures. Faute de ressources, chaque année, de nombreux jeunes sont obligés d'abandonner leurs études. Un jeune étudiant sur deux est salarié pour pouvoir financer ses études. Cette situation, je ne peux l'accepter.

Je propose en particulier la création d'une allocation d'études supérieures et de formation sous condition de ressources, dont la montée en puissance progressive sur cinq ans devra conduire, par la remise à plat des aides existantes, à construire un parcours d'autonomie. Celui-ci permettra aux étudiants et aux jeunes en formation issus de milieux modestes de se consacrer à leurs études dans le cadre d'un contrat de réussite qui les engagera.

Les jeunes ne veulent pas de l'assistantat. Ils veulent qu'on les aide à réussir, à trouver eux-mêmes leur chemin. C'est tout le sens de cette proposition.

Question 5.11

Quelles actions mènerez-vous pour favoriser l'entrée des jeunes sur le marché du travail?

Pour les jeunes, ma priorité absolue, c'est l'emploi. Dans notre pays, le taux de chômage des 15-24 ans atteint 25 %. Un pauvre sur deux a moins de 30 ans.

Si les Français m'en donnent mandat, je lancerai dès l'été le contrat de génération qui vise à favoriser l'embauche en CDI d'un jeune tout en œuvrant au maintien d'un senior dans l'emploi. Mon ambition est d'en faire émerger 500 000 en 5 ans. Une autre mesure importante résidera dans la création de 150 000 emplois d'avenir. Ces emplois seront créés en priorité dans les quartiers défavorisés et en outre-mer, là où le chômage atteint 40% voir 60% chez les jeunes. Parce que les jeunes ont le droit d'avoir les moyens de s'installer sereinement dans la vie, j'augmenterai également les cotisations pour les entreprises abusant des contrats précaires (interim, CDD), et j'encadrerai plus strictement les stages.

Je travaillerai enfin à rapprocher le monde de l'université et celui du travail. Dans les universités, nous donnerons aux bureaux d'insertion professionnelle de vraies compétences et des moyens. Ils devront avoir pour objectif d'offrir à tout étudiant une expérience dans le monde du travail à l'intérieur de son cursus de licence et de préparer à l'insertion professionnelle.

Question 5.12

Dans votre projet pour l'École, que comptez-vous faire pour mieux garantir un rapprochement entre familles et école ?

L'école et les familles entretiennent trop souvent des rapports tendus, marqués par l'incompréhension et la culpabilisation. Par des mesures démagogiques et inefficaces, comme la suppression des allocations familiales aux familles des élèves absentéistes, par des discours de division, le candidat sortant n'a fait que renforcer cette distance et alimenter les malentendus. Cela est dangereux et ne sert assurément pas l'intérêt des enfants.

Je souhaite que les parents soient impliqués dans le parcours scolaire de leur enfant, en lien avec une école bienveillante et ouverte. Les familles sont en effet un espace essentiel d'éducation et de transmission. Pour que puisse se mettre en place un véritable suivi éducatif des enfants, une co-éducation au sens fort du terme, les parents doivent trouver à l'école un véritable accueil, une information claire et régulière sur les activités scolaires et périscolaires de leurs enfants, sur leurs réussites et leurs progrès, sur les possibilités éducatives qui s'offrent à eux et l'aide qui peut leur être apportée. Je souhaite également renforcer le rôle des représentants de parents élus, qui devront être pleinement associées, au niveau local, à la mise en place des plans éducatifs locaux et à la réflexion sur les rythmes.

Question 5.13

Comment assurerez-vous un accès plus équitable à toutes les formations du secondaire ou aux formations supérieures, quelle que soit la filière ?

Je n'accepte pas que l'accès aux études supérieures, le choix des filières, l'obtention même d'un diplôme, dépende tant dans notre pays, du milieu social des jeunes : il est intolérable que les enfants d'ouvriers soient moitié moins nombreux à l'université que dans la population, cinq fois moins nombreux au niveau du doctorat, d'autant que les études disponibles nous montrent que cela s'aggrave.

Ma conviction est que, pour remettre de l'égalité dans notre école de la République, de simples ajustements ne seront pas suffisants. Il nous faudra la refonder. Et ce, autour d'orientations fortes : donner la priorité à l'école primaire et maternelle, ainsi qu'aux zones en difficultés, car c'est là que les destins scolaires se forment pour la plupart ; créer des Ecoles supérieures du Professorat et de l'Education pour reconstruire une formation des enseignants digne de ce nom et transformer les méthodes pédagogiques ; réformer les rythmes scolaires pour mieux respecter les rythmes de chaque enfant, et notamment revenir à la semaine de quatre jours et demi ; mais aussi revaloriser de l'enseignement professionnel. Sur ce dernier point, je veux que les lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel se rapprochent, qu'il y ait des échanges, des coopérations, des projets communs et que les jeunes se mêlent. Je souhaite une réforme de l'orientation qui permette de respecter le premier choix et de garantir un second choix. Enfin, je demanderai à ce que

soient réservés aux bacheliers des filières technologiques et professionnelles des places dans les IUT et les STS.

Mais ce pari de la réforme globale de l'éducation nationale ne réussira qu'à deux conditions. La première sera de remettre des moyens : c'est le sens des 60 000 postes nouveaux dans l'éducation nationale que je propose de créer sur cinq ans. La seconde sera d'agir dans la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative - les professeurs mais aussi les parents d'élèves, les associations, etc..